

**VILLE DE MONTBELIARD**  
**DEPARTEMENT DU DOUBS**  
**ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----

**Séance du 27 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 17 avril 2026.

**Etaient présents :**

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, Mme Aurélia GIRARD, M. Christophe FROPPIER, Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoint  
Mme Marie-Rose GALMES, M. Frédéric ZUSATZ, Mme Brigitte HADDAD, M. Gilles DA COSTA, Mme Patricia LHOMME, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. Gilles MAILLARD, M. Jean-Michel NOËL, M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, Mme Virginie TOUPENET, Mme Anne MARCHAND, Mme Samah MRABET, M. Romain AJOUX, Mme Inès ZERRAR, M. Eric LANÇON, Mme Myriam CHIAPPA KIGER, Mme Aurélie LOLLIER, Mme Maryse VUERLI, M. Geoffroy LANG, Conseillers Municipaux

**Etaient excusés :**

M. Philippe DUVERNOY avec pouvoir à Mme Marie-Noëlle BIGUINET  
M. Patrick TAUSENDFREUND avec pouvoir à Mme Marie-Rose GALMES  
M. Patrick CANTAT avec pouvoir à Mme Aurélie LOLLIER  
M. Gilles BORNOT avec pouvoir à M. Eric LANÇON

**Secrétaire de séance :** Mme Inès ZERRAR

**OBJET**

**ACQUISITION DE LA PARCELLE CL 13 - 8 RUE MASSENET - NEOLIA**

Cette délibération a été affichée le : 29 avril 2026

**ACQUISITION DE LA PARCELLE CL 13 - 8 RUE MASSENET - NEOLIA**

**Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :**

Dans le cadre du premier programme de rénovation urbaine contractualisé avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) portant sur le quartier de la Petite Hollande, étaient prévues :

La démolition de l'immeuble sis 8 rue Massenet à Montbéliard situé sur la parcelle cadastrée section CL 13, et la cession à l'euro symbolique de l'emprise ainsi libérée à la Ville de Montbéliard.

Les travaux étant réalisés, la transaction peut être envisagée.

La transaction porterait sur la parcelle cadastrée CL 13 pour une superficie de 709 m<sup>2</sup> et l'acquisition se ferait à l'euro symbolique par la Ville.

Il est précisé que cette transaction s'effectue à l'euro symbolique car Néolia poursuit, dans le cadre du NPNRU (le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain), la résidentialisation de plusieurs de ses immeubles situés à proximité.

Le tènement concerné, est réaménagé par la Ville dans le cadre de la tranche 2 des aménagements des espaces publics du cœur de quartier, financés par l'ANRU.

Après avis de la commission compétente, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'acquisition à Néolia de la parcelle non bâtie située sur la commune de Montbéliard, cadastrée section CL 13 d'une superficie de 709 m<sup>2</sup> sise 8, rue Massenet à l'euro symbolique hors taxe et droits d'enregistrement.
- autorise le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié d'achat et tout document s'y rapportant.

Pour : 35  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**- ADOPTE -**

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,



*Marie-Noëlle Biguinet*

Déposée en Sous-Préfecture le : 29 avril 2026

**Marie-Noëlle BIGUINET**